

CAP LOCALES - Filière Gestion Publique des 17 et 22 Mars 2011

1) Liste d'aptitude de C en B

2) Tableaux d'avancement à AAP1, AAP2, C1, CP

1) LISTE d'APTITUDE de C en B - 2011

Cette année 115 agents ont vocation à postuler; 94 sont candidats (contre 80 en 2010 et 75 en 2009). Ce nombre de candidats en augmentation s'explique par le fait que le nombre d'années de service à été ramené à 9 ans comme titulaire (contre 15 en 2010). De plus la barrière des 40 ans avait été supprimée en 2008.

Le quota attribué à notre département est en augmentation par rapport aux dernières années: 8,70 (contre 8,01 en 2010, 7,06 en 2009 et 4,78 en 2008).

Une nouveauté cette année, voulue par la Direction locale, l'entretien avec un cadre supérieur de la DDFIP 66, pour tous les candidats. Cet entretien (cela se pratique en filière fiscale), qu'aucun texte n'imposait, a parfois été mal perçu par les candidats .

La parité syndicale a exprimé son désaccord sur la diffusion à tous les chefs d'unité, 10 jours avant la CAP, des propositions de le Direction locale. La confidentialité doit rester la règle pour ces documents, afin d'éviter "de mettre de l'huile sur le feu".

Pour FO, la liste d'aptitude n'est pas un tableau d'avancement ; la sélection doit

être faite sur la base de l'examen des mérites respectifs des candidats à l'exclusion de tout autre critère (ancienneté, âge, postes occupés, etc). Néanmoins, dans le cadre du plan ministériel de qualification 2009/2011 les agents âgés de 58 ans et plus au 31/12/2011, et ayant un excellent dossier, doivent être priorités .

PROPOSES CLASSES :

- 1 / VIARD Hervé
- 2 / TORRES Lydie
- 3 / BERTRAN Bernard
- 4 / ADROGUER Lydie
- 5 / OLIVE Marie-Line
- 6 / SALVAT Marie-Françoise
- 7 / FONS Jean
- 8 / IZAR Josette
- 9 / VELASCO Marie-Josée
- 10 / AUZEVILLE Jean-Louis
- 11 / VERGARA Juan-José

PROPOSES NON CLASSES (par ordre alphabétique) :

- BERNARD Rose Marie
- CARIAS Maurice
- CARRARO Lionel
- FOULQUIER Anne-Marie

GUILLIN Marie Claude

JAMME André

LECERF Christian

LOSADA Hélène

SIMONDET Odile

TARAL Joëlle

FO s'est abtenue lors du vote; SUD également.

La CAP centrale se tiendra le 22 juin prochain.

Les agents retenus seront nommés le 31/08/2011.

2)Tableaux d'avancements

Critères de classement :

1/ l'échelon .

2/ dans le même échelon, le total des 3 dernières notes.

3/ à égalité de note , l'ancienneté dans l'échelon.

FO revendique que la notation ne vienne pas en 2ème critère dans le dispositif de sélection. En effet, comment accepter qu'un système de notation que nous dénonçons, impacte autant la carrière des agents .

Le T.A. n'est pas une L.A. ; c'est un avancement dans le corps ; tous les agents y prétendent dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Classement pour avancement au grade de AAP2 (quota de 2,77)

- 1/ RIBES Jean Michel
- 2/ SURROQUE Sylvain
- 3/ DANJOU Nathalie
- 4/ DJALOUT Bouabdellah

Classement pour avancement au grade de AAP1 (quota de 11,27)

- 1/ FOULQUIER Anne Marie
- 2/ NAUD Emmanuel
- 3/ RECOCHE Gérard
- 4/ MARTINS Philippe
- 5/ LAUQUE Patrick
- 6/ ZOCCHETTO Patricia
- 7/ DESCHAMPS fabienne
- 8/ CAPEL Bettina
- 9/ MASLANKA Chantal
- 10/ PUELLE Bernard
- 11/ JEANMART Pascal
- 12/ ASTROU Eric

Classement pour avancement au grade de C1 (quota de 5,20)

- 1/ RASTEL Arlette
- 2/ LETANNEAUX Gérard

3/ COHEN Alain

4/ JUAN Mireille

5/ MUNOZ Thierry

6/ MURCIA André

Classement pour avancement au grade de CP (quota de 6,51)

1/ HESNARD Annie

2/ CASTRO Carmen

3/ BAILLS Jean Marie

4/ DUPIAU Fabienne

5/ DARRIEUX Michèle

6/ LECLERC Fabrice

7/ BARBEAU Nadine

8/ DELALANDE Thierry

Les CAP centrales se réuniront les **22 et 23 juin 2011**.

Les agents retenus seront nommés avec effet rétroactif au 01/01/2011, exceptés les CP qui seront nommés au 31/08/2011.

Les représentants FO à ces CAP locales :

en C : **Henri VILARO**

en B : **Muriel BERTHOU , Christian BOSC, Marc HOMES, André MURCIA ;**

expert : Bernard MARTI (secrétaire départemental FO DDFIP 66)

infos relatives à la campagne de notation en cours :

en C : 28 x 3 mois + 42 x 1 mois + 2 mois en réserve pour les recours en notation

en B : 19 x 3 mois + 28 x 1 mois + 2 mois en réserve pour les recours en notation